



LIRE L'ÉTIQUETTE
AVANT L'EMPLOI

DELTA MÉTHRINE
INSECTICIDE TECHNIQUE
POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT
SOLIDE

CONTENU NET :
25 KG à vrac



POISON
IRRITE LES YEUX ET LA PEAU

PRINCIPE ACTIF : Deltaméthrine..... 99,5 %
N° D'HOMOLOGATION: 18092 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC :

Bayer CropScience Inc.
200-160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB T2C 3G3
Téléphone : 1-888-283-6847

MODE D'EMPLOI:

La deltaméthrine technique est homologuée par Bayer CropScience Inc. strictement pour la fabrication d'un insecticide homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

PRÉCAUTIONS :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Fatal si ingéré. Nocif si inhalé.

Éviter de respirer la poussière ou les vapeurs du produit technique. Se laver à fond après l'emploi et avant de manger ou de fumer. Mettre des vêtements protecteurs, y compris des lunettes de protection et un respirateur pour manipuler le produit technique.

NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan ou cours d'eau.

ENTREPOSAGE :

Entreposer dans le contenant d'origine. Ne pas contaminer la nourriture de consommation animale, les semences ou les denrées ni entreposer à proximité. Tenir loin du feu, d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi

par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Le personnel médical doit communiquer avec les Services d'information médicale de Bayer CropScience, au numéro sans frais 1-800-334-7577.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

L'exposition cutanée peut causer une sensation transitoire (picotement, brûlure, prurit, engourdissement). Traiter selon les symptômes.. En

cas d'ingestion, faire un lavage d'estomac en prenant soin d'éviter l'aspiration.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES:

TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES. NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan ou cours d'eau..

ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION:

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec Bayer CropScience ou les organismes provinciaux de réglementation.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.